

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 22 JUIN 2012 A 15H

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire fixée pour le vendredi 22 juin 2012 à 15 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise « I.A.C.E » sis aux berges du Lac de Tunis est arrêté comme suit :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2011 ;
2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur les états financiers individuels de TELNET HOLDING pour l'exercice 2011 ;
3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe TELNET HOLDING pour l'exercice 2011 ;
4. Approbation s'il y a lieu des rapports et des états financiers de l'exercice 2011 ;
5. Quitus à donner aux Administrateurs ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2011;
7. Fixation des jetons de présences ;
8. Examen et approbation des contrats signés avec les parties liées.

PROJET DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING de l'exercice clos au 31 décembre 2011 dégageant un bénéfice net de **3 563 734,443 Dinars**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte de la prise de participation de la société TELNET HOLDING dans le capital social de la compagnie aérienne SYPHAX AIRLINES pour un total d'investissement de deux millions cinq cent mille (2 500 000) de dinars tunisiens, soit 25 000 actions nominatives de 100 dinars tunisiens chacune représentant, ainsi, 25% de son capital social.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Troisième résolution

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve toutes les conventions et opérations signalées dans le dit rapport conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe TELNET HOLDING et celui du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2011 dégageant un bénéfice net de **4 020 976,156 Dinars**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2011.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Sixième résolution

L'Assemblée Générale approuve purement et simplement la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du bénéfice de l'exercice 2011 s'élevant à **3 563 734,443** dinars comme suit :

Résultat bénéficiaire 2011.....	3 563 734,443
Reprise résultats reportés antérieurs.....	367 311,081
Base des réserves légales.....	3 931 045,524
Réserves légales 5%	<196 552,276>
Sommes distribuables	3 734 493,248
Dividendes.....	<2 757 000,000>
Résultats reportés à nouveau	977 493,248

Ainsi, les dividendes sont fixés à 0,250 dinars tunisiens par action d'une valeur nominale de un dinar tunisien.

Monsieur le Directeur Général est chargé de la distribution des dividendes conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en distribution des dividendes est fixée pour le2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence pour la somme nette de quarante quatre mille quatre cent (44.400) dinars au titre de l'exercice 2011.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Huitième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Directeur Général ou à toute personne qu'il désignera pour effectuer toutes régularisations.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....